

L'Indice de perceptions de la corruption 2006 de Transparency International

Une situation marquée par la stagnation

Les résultats de l'indice de la perception de la corruption (IPC) 2006 viennent d'être publiés. Pour le Maroc, les résultats ont utilisé 6 sondages différents réalisés par des organismes indépendants en consultant les milieux d'affaires, des analystes de risques-pays, des diplomates et des universitaires.

En 2006, le Maroc occupe la position 79 parmi 163 pays et obtient la note moyenne de 3,2 point sur 10, dans l'échelle de la transparence (variant de 2.9 et 3.5). Il occupe le même rang que des pays comme le Burkina Faso, Lesotho, Moldovie ou le Trinidad. Sept pays ont une note qui dépasse 9 points dont : (Finlande (9.6), Islande (9.6), Suède (9.4).

L'évolution du classement du Maroc au cours des dernières années n'a cessé de s'aggraver en passant de la position 52 en 2002, 70 en 2003, 77 en 2004, 78 en 2005 et le rang 79 en 2006.

Face à cette situation, Transparency Maroc demande aux pouvoirs publics et toutes les parties concernées de saisir la gravité de la situation et ses implications néfastes sur l'économie et la société marocaines et l'accès aux services publics ainsi que l'impact de ce classement sur l'image du pays et de ses institutions. Nous réaffirmons également que la prolifération de la corruption constitue un obstacle grave face aux ambitions et tentatives de réforme sur le plan économique et social. Nous considérons que cette situation préoccupante dans le fond exprime la faiblesse des institutions de contrôle et d'exécution et l'absence de critères objectifs exclusifs lors de la prise des décisions et l'ineffectivité et le détournement des lois ainsi que l'absence d'une justice indépendante.

Le renversement de la tendance à l'enlisement par rapport à la corruption nécessite d'urgence une volonté concrète des pouvoirs publics de mettre en œuvre de manière concertée un plan d'action de lutte contre la corruption et la ratification de Convention des Nations-Unies de lutte contre la corruption. En particulier, il est essentiel de mettre en place une agence de lutte contre la corruption bénéficiant de l'indépendance sur le plan des moyens humains, financiers et matériels et gage de son efficacité et crédibilité.

La lutte contre la corruption n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen pour développer et renforcer la construction démocratique et la mise en place des conditions du développement durable et la promotion de l'attractivité de l'économie marocaine.

Bureau Exécutif

Casablanca, le 6 novembre 2006